

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE
WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

ARRÊTÉ n° 2011/01
Modifiant l'arrêté n° 33/2010 relatif
à l'état des restes à réaliser pour
l'exercice 2010

Le Maire de Wintzenheim-Kochersberg,

Vu le budget primitif voté en 2010 ;

Vu les inscriptions budgétaires au compte C/2111 Acquisitions de terrains ;

Vu les dépenses engagées et non encore mandatées de l'opération budgétaire 10001 ;

Vu les inscriptions budgétaires au compte C/2151 Réseaux de voirie ;

Vu les dépenses engagées et non encore mandatées des opérations budgétaires 10007 et 10008 ;

Vu l'arrêté municipal n° 33/2010 du 22/12/2010 relatif à l'état des restes à réaliser pour l'exercice 2010 ;

ARRETE

Article 1 : L'article 2 de l'arrêté n° 33/2010 relatif à l'état des restes à réaliser pour l'exercice 2010 est modifié comme suit : Le présent état des restes à réaliser est arrêté à la somme de cent quatre vingt quatre mille cinq cent dix sept euros (184 517 €).

Articles 3 : Le reste de l'arrêté reste inchangé.

À WINTZENHEIM-KOCHERSBERG, le 10 janvier 2011

Le Maire,
Alain NORTH